



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 01-09/2024

Nombre de membres : 10
Présents : 09
Votants : 09
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 19 septembre 2024
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de MONTBONNOT, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 12/09/2024

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
MM.BONNET, FEROTIN,
MM. BENOIT, DEGRANGE, DELPONT, OLLEON

Pouvoir : M. DURET à M. FARRUGIA

La séance est ouverte, M. Dominique BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : Adoption de l'élément de mission Projet (PRO) de rénovation de la pelouse du terrain de rugby en synthétique de Grand Champ sur la commune de Montbonnot St Martin.

Demande de subvention.

Rapporteur : François OLLEON

Le revêtement en gazon synthétique du terrain de rugby de Grand Champ a atteint la fin de son cycle de vie fonctionnel. Cette infrastructure, construite en 2011, indispensable au club de rugby du RC Grésivaudan, n'est plus en conformité avec les règles techniques fédérales et nécessite un remplacement pour maintenir la qualité et la sécurité de la surface de jeu.

Le Comité syndical, à l'Unanimité, ADOPTE la mission Projet (PRO) de rénovation du terrain de rugby en synthétique sur la commune de Montbonnot St Martin.

L'estimation PRO des travaux a été réalisée par le maître d'œuvre, le cabinet CHANEAC. L'enveloppe prévisionnelle de travaux (hors coût de la maîtrise d'œuvre) pour mener à bien ce projet est estimée à 779 471,80 € HT soit 935 366,16 € TTC, financé prévisionnellement de la manière suivante :

<u>Financement</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant €</u>
DETR	20 %	155 894,36 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	15 %	112 500,00 €
Sous-total (total des subventions publiques)		268 394,36 €
Agence Nationale du Sport		100 000 €
Participation du demandeur : - Emprunt		411 077,44 €
TOTAL		779 741,80 €

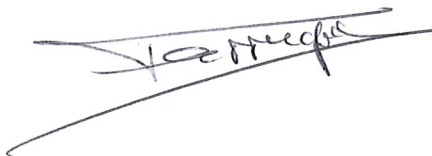
L'ensemble du financement est prévu sur deux années 2024 et 2025.

Le Comité syndical, à l'Unanimité, AUTORISE le Président du SIZOV à solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Etat au titre de la DETR, des collectivités territoriales, de la Fédération Française de Rugby via l'Agence Nationale du Sport, et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 19 septembre 2024

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Dominique BONNET

